

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CERET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMISTRATION**

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2024

Délib.2024 – 17

<p>Date de la convocation</p> <p>8 novembre 2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le quinze novembre à quinze heures trente, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Céret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Mme BARANOFF Brigitte, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de CERET.</p>																																
<p>Nombre de membres</p> <p>En exercice : 17 Présents : 11 Votants : 11</p>	<p>Membres présents : Mme BARANOFF Brigitte, Mme MENAHEM Sophie, Mme BOISDRON Gisèle, Mme OHN Christiane, Mme DUNYACH Monique, Mme TORRENT Michèle, Mme RAMIS Monique, Mme KIMPE Astride, Mme THILMONT Alicia, Mme GIRARDIN Jeanine, Mme GUERRIER Annie.</p> <p>Membres absents excusés : M. COSTE Michel, M. VILA PASOLA Marti, Mme BENARD Gisèle, Mme DADA Françoise,</p> <p>Membre absent : Mme CECCALDI Eveline, M. MAITRE Claude.</p>																																
<p>Votes</p> <p>Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>Date d'affichage</p> <p>Date de publication et de mise en ligne</p>	<p>Objet : Aides au paiement de la cantine scolaire maternelle et primaire – Grille tarifaire</p> <p>Madame Brigitte BARANOFF, Vice-Présidente, rappelle que, par délibération en date du 28 mai 2024, le conseil d'administration a fait évoluer la grille tarifaire des aides apportées au paiement des cantines scolaires maternelles et primaires, en fonction du quotient familial de la CAF et sur la base des tarifs délibérés par le Syndicat Intercommunal Scolaire, avec un tarif plein de 50 €.</p> <p>Les aides ont été fixées de la manière suivante :</p> <table border="1"><thead><tr><th>Quotient familial CAF</th><th>Tarif journalier famille par enfant</th><th>Tarif mensuel famille par enfant</th><th>Aides du CCAS</th></tr></thead><tbody><tr><td>0 à 400</td><td>0.94 €</td><td>13.00 €</td><td>37.00 €</td></tr><tr><td>401 à 450</td><td>1.66 €</td><td>22.00 €</td><td>28.00 €</td></tr><tr><td>451 à 500</td><td>1.99 €</td><td>27.50 €</td><td>23.00 €</td></tr><tr><td>501 à 550</td><td>2.31 €</td><td>32.00 €</td><td>18.00 €</td></tr><tr><td>551 à 600</td><td>2.64 €</td><td>36.00 €</td><td>14.00 €</td></tr><tr><td>601 à 700</td><td>2.97 €</td><td>41.00 €</td><td>9.00 €</td></tr><tr><td>701 et plus</td><td>Plein tarif : 3.62 €</td><td>Plein tarif : 50.00 €</td><td>0.00 €</td></tr></tbody></table> <p>Elle précise que la commune de Céret a décidé de se retirer du Syndicat Intercommunal Scolaire, par délibération du 6 mars 2024, retrait qui a été accepté par le Préfet des Pyrénées-Orientales, le 15 juillet 2024.</p> <p>Par décision du maire de Céret, en date du 29 août 2024, le tarif plein mensuel de la cantine a été fixé à 47 €.</p>	Quotient familial CAF	Tarif journalier famille par enfant	Tarif mensuel famille par enfant	Aides du CCAS	0 à 400	0.94 €	13.00 €	37.00 €	401 à 450	1.66 €	22.00 €	28.00 €	451 à 500	1.99 €	27.50 €	23.00 €	501 à 550	2.31 €	32.00 €	18.00 €	551 à 600	2.64 €	36.00 €	14.00 €	601 à 700	2.97 €	41.00 €	9.00 €	701 et plus	Plein tarif : 3.62 €	Plein tarif : 50.00 €	0.00 €
Quotient familial CAF	Tarif journalier famille par enfant	Tarif mensuel famille par enfant	Aides du CCAS																														
0 à 400	0.94 €	13.00 €	37.00 €																														
401 à 450	1.66 €	22.00 €	28.00 €																														
451 à 500	1.99 €	27.50 €	23.00 €																														
501 à 550	2.31 €	32.00 €	18.00 €																														
551 à 600	2.64 €	36.00 €	14.00 €																														
601 à 700	2.97 €	41.00 €	9.00 €																														
701 et plus	Plein tarif : 3.62 €	Plein tarif : 50.00 €	0.00 €																														

Madame BARANOFF propose au conseil d'administration de maintenir les aides apportées par le CCAS sur la base du nouveau plein tarif mensuel de 47 € :

Quotient familial CAF	Tarif journalier famille par enfant	Tarif mensuel famille par enfant	Aides du CCAS
0 à 400	0.71 €	10.00 €	37.00 €
401 à 450	1.36 €	19.00 €	28.00 €
451 à 500	1.71 €	24.00 €	23.00 €
501 à 550	2.07 €	29.00 €	18.00 €
551 à 600	2.36 €	33.00 €	14.00 €
601 à 700	2.71 €	38.00 €	9.00 €
701 et plus	Plein tarif : 3.36 €	Plein tarif : 47.00 €	0.00 €

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,**

- De fixer les aides apportées par le CCAS aux familles pour le paiement de la cantine scolaire des écoles maternelles et primaires de la Ville, de la manière suivante :

Quotient familial CAF	Tarif journalier famille par enfant	Tarif mensuel famille par enfant	Aides du CCAS
0 à 400	0.71 €	10.00 €	37.00 €
401 à 450	1.36 €	19.00 €	28.00 €
451 à 500	1.71 €	24.00 €	23.00 €
501 à 550	2.07 €	29.00 €	18.00 €
551 à 600	2.36 €	33.00 €	14.00 €
601 à 700	2.71 €	38.00 €	9.00 €
701 et plus	Plein tarif : 3.36 €	Plein tarif : 47.00 €	0.00 €

- De préciser que les crédits correspondants sont votés au budget de l'exercice.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour expédition conforme

C.C.A.S.
Ville de Céret
Tél. 04 68 87 57 94

Le Président du CCAS
Michel COSTE

REÇU LE :
26 NOV. 2024
SOUS-PRÉFECTURE
DE CÉRET